

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

COMMUNE DE BEAUMERIE SAINT MARTIN

Assainissement des Eaux Usées Route Départementale N°349

Réunion de Riverains du 19 Octobre 2021

1

Rappel sur l'Opération

- Actuellement il n'existe aucun réseau d'assainissement collectif sur la Commune de BEAUMERIE SAINT MARTIN.
- La Commune a été zonée en assainissement collectif et la première tranche de travaux concerne la route départementale N°349. Ces travaux sont répartis en 2 phases.
- Cette opération a fait l'objet d'une inscription au P.P.C (Plan Pluriannuel Concerté) 2021 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- Pour rappel, il s'agit d'un réseau séparatif et seules les eaux usées domestiques (wc, salle de bains , cuisine, lave linge, lave vaisselle) pourront être renvoyées dans ce réseau.
- En ce qui concerne les eaux pluviales elles devront être traitées en infiltration sur la parcelle ou en récupération.

2

Zone de travaux



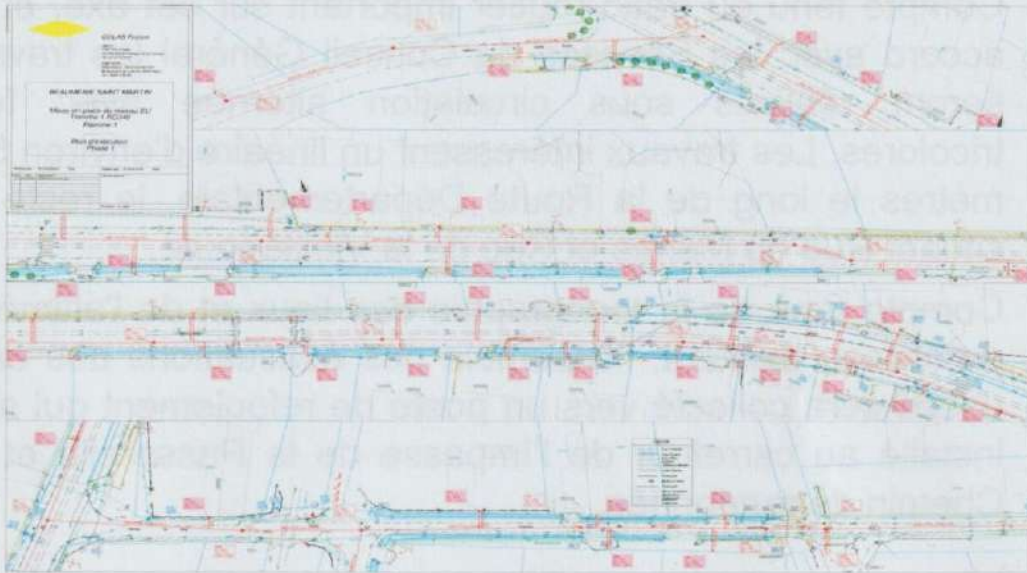
3

Description de l'Opération

- Pose d'un collecteur PVC Ø200mm CR8 sur 820ml
- Pose de 820ml de canalisation de refoulement PEHD D110
- 1 poste de refoulement
- Création de 40 branchements EU PVC CR8 Ø160mm
- Renouvellement des branchements eau potable par la CA2BM
- Réfection de la voirie en enrobés (1/2 chaussée)
- Coût de l'opération 1ère Phase : 408 895,00 € H.T (sur un montant total de travaux de 939 578,00 € H.T)
- Entreprise attributaire : COLAS à OUTREAU
- Subventions :
 - Agence de l'Eau Artois Picardie :
 - Avance remboursable 25%
 - Subvention 25%
 - Subvention solidarité 15%

4

Plan des Travaux



5

Planning des Travaux

6

Description des travaux d'assainissement

Compte tenu du trafic routier important sur cet axe, et en accord avec les Services du Conseil Général les travaux seront réalisés sous circulation alternée avec feux tricolores. Les travaux intéressent un linéaire d'environ 500 mètres le long de la Route Départementale, le reste se situant Rue du Marais et Rue de la Vieille route.

Compte tenu de la topographie des lieux et de l'altimétrie du réseau existant, l'ensemble des évacuations des eaux usées sera collecté vers un poste de refoulement qui sera installé au carrefour de l'Impasse de la Passerelle et du Chemin de randonnée.

Description des travaux d'assainissement

Ce poste d'une capacité de 1,95 l/s renverra ensuite les eaux usées vers le réseau existant sur le territoire de la Commune de MONTREUIL/MER

Quarante boîtes de branchements seront disposées permettant de raccorder à terme les logements situés le long de cette artère.

Un fonçage sous la voie SNCF sera nécessaire.

Description des travaux d'assainissement

Période de préparation

Au cours de cette période on analysera l'ensemble des contraintes.

La réalisation d'une campagne de sondages permettra :

- De repérer les réseaux existants
- Implanter précisément la conduite principale et les ouvrages
- Préciser la nature du terrain (méthode de compactage, mise en place de rabattement de nappe)
- Une enquête sera effectuée auprès des riverains pour connaître le positionnement de la boîte

9

Déroulement du chantier d'assainissement

Installation

- Implantation de la base vie
- Constat des lieux par huissier
- Mise en place de la signalisation de chantier et de déviation
- Mise en place du rabattement de nappe

Travaux

- terrassement et pose du réseau principal et des branchements à l'avancement des travaux
- Renouvellement des branchements eau potable par la CA2BM
- réfection provisoire puis définitive de la tranchée
- finitions, nettoyage, établissement du plan de récolement et repli

10

Description des travaux

Implantation poste de refoulement



11

Description des travaux

Forage dirigé sous voie SNCF



12

Description des Travaux

Zone des travaux Carrefour Route Départementale/Rue du Marais



13

Description des Travaux

Zone des travaux sur Route Départementale



14

Description des Travaux

Zone des travaux sur Route Départementale



15



FICHE IMPLANTATION BOITE

Date: _____

Assiement EAUX USEES
COMMUNE DE BEAUMERIE SAINT MARTIN
IMPLANTATION DE BOÎTE DE BRANCHEMENT

Rechts National: _____

N° Habitation: _____

NOM DU PROPRIÉTAIRE: _____
(ou Locataire présent)

Schéma succinct d'implantation (indiquer la distance par rapport à la limite droite ou gauche, et la profondeur souhaitée de la boîte)

Pour l'Entreprise COLAS,

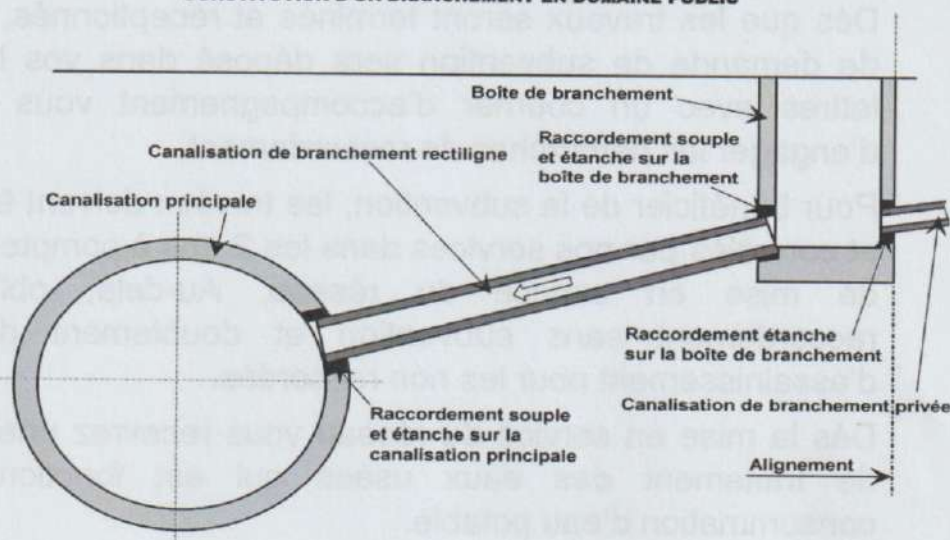
Le Propriétaire,

Personne à Contacter: **Entrepre David DELANNOY** T4: 06.71.01.69.69

16

Principe de raccordement

CONSTITUTION D'UN BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC



17

Aide au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées

Pour encourager le raccordement des habitations au réseau public d'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie aide financièrement les propriétaires riverains pour la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées.

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois assure le traitement des dossiers et le paiement de la subvention pour le compte de l'Agence de l'Eau. Le Service Assainissement de la CA2BM assure la coordination des raccordements en fonction de la réalisation du réseau public.

Subvention 50% plafonnée à 1 200 € si raccordement simple, 3 600 € si complexe (relèvement des eaux usées, fonçage sous carrelage)

18

Dès que les travaux seront terminés et réceptionnés, un dossier de demande de subvention sera déposé dans vos boîtes aux lettres avec un courrier d'accompagnement vous permettant d'engager les démarches de raccordement.

Pour bénéficier de la subvention, les travaux doivent être réalisés et contrôlés par nos services dans les 2 ans à compter de la date de mise en service du réseau. Au-delà, obligation de raccordement sans subvention et doublement de la taxe d'assainissement pour les non raccordés.

Dès la mise en service du réseau vous recevrez une facturation de traitement des eaux usées qui est fonction de votre consommation d'eau potable.

MERCI DE VOTRE ATTENTION